



JE DEVIENS DDEN

A l'occasion du renouvellement quadriennal de ses membres, la Fédération des **Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale** propose une nouvelle campagne d'adhésion intitulée « *J'aime les DDEN* ».

Qui sommes-nous ? : les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale sont avant tout « *des amis de l'école* ». Ils sont désignés par l'Inspecteur d'Académie de leur département de résidence, pour 4 ans, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation nationale. Leur mandat est renouvelable et toujours révocable. Chaque délégué exerce bénévolement sa fonction, dans la ou les écoles dont il a la charge, et collectivement, dans le cadre de sa délégation.

Le rôle que nous tenons à l'École est de plus en plus nécessaire dans l'environnement éducatif complexe d'aujourd'hui. **Notre indépendance nous confère ce nécessaire rôle de médiation et de coordination** entre enseignants, parents d'élèves, municipalité et services académiques.

Notre fonction de contrôle, de vigilance, de proposition intègre divers domaines : inspection des locaux, sécurité dans et autour de l'école, surveillance des effectifs, participation aux projets de travaux et d'aménagement, restauration scolaire, transports scolaires, caisse des écoles, activités périscolaires, bâtiments scolaires.

Le caractère officiel de la fonction confère également au DDEN un rôle opérationnel et délibératif. De plus, dans un contexte aussi étendu, le DDEN reste le mieux placé pour contribuer à la bonne entente indispensable à la réussite des différentes activités scolaires et périscolaires entreprises ou projetées. Placé à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, il peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles en jouant pleinement son rôle de médiateur. Ami de l'école publique, le DDEN s'inscrit pleinement dans la défense de la laïcité.

DDEN, un partenaire, une personne ressource de l'école...

Les DDEN sont des bénévoles, hommes ou femmes, retraités ou actifs, enseignants ou non enseignants, nommés officiellement par le Directeur Académique sous couvert du Préfet.

Le caractère officiel de la fonction confère aux DDEN un rôle opérationnel et non pas seulement consultatif. Notre fonction s'étend dans divers domaines : l'état des locaux scolaires comme ceux de la restauration, le mobilier scolaire mais aussi les installations sportives, le matériel d'enseignement, les transports scolaires, et bien entendu la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.

Formulaire pour devenir DDEN : <http://www.dden-fed.org/je-deviens-dden/>



Fédération nationale des DDEN
124 rue La Fayette 75010 Paris
<http://www.dden-fed.org>
federation@dden-fed.org

